



Handi Aide
Accompagner - Aider - Protéger

PUBLICATION

INDEX EGALITE FEMMES – HOMMES

Depuis la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », dite loi Avenir, Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1^{er} mars. L'association HANDI AIDE a publié son index.



INDEX HANDI AIDE

Année 2025

NC (non calculable)

Seuil minimal à atteindre 75/100

Il est calculé à l'aide de cinq indicateurs sur un total de 100 points :

- Ecart de rémunération femmes-hommes : 37/40
- Ecart dans les augmentations annuelles : NC

Absence d'augmentations individuelles (hors promotions) au cours de la période de référence

- Ecart dans la proportion de femmes et d'hommes promus : 15/15
- Augmentations au retour de congé maternité : NC

Absence d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité (ou d'adoption)

- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **62**

Nb de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables : **65**

Date de la déclaration : 26 février 2026

Date de la publication : 27 février 2026

HANDI AIDE

3, Square Valentin Haüy – 60130 QUINQUEMPOIX ☎ 03 44 51 42 56
SIREN 780 568 762